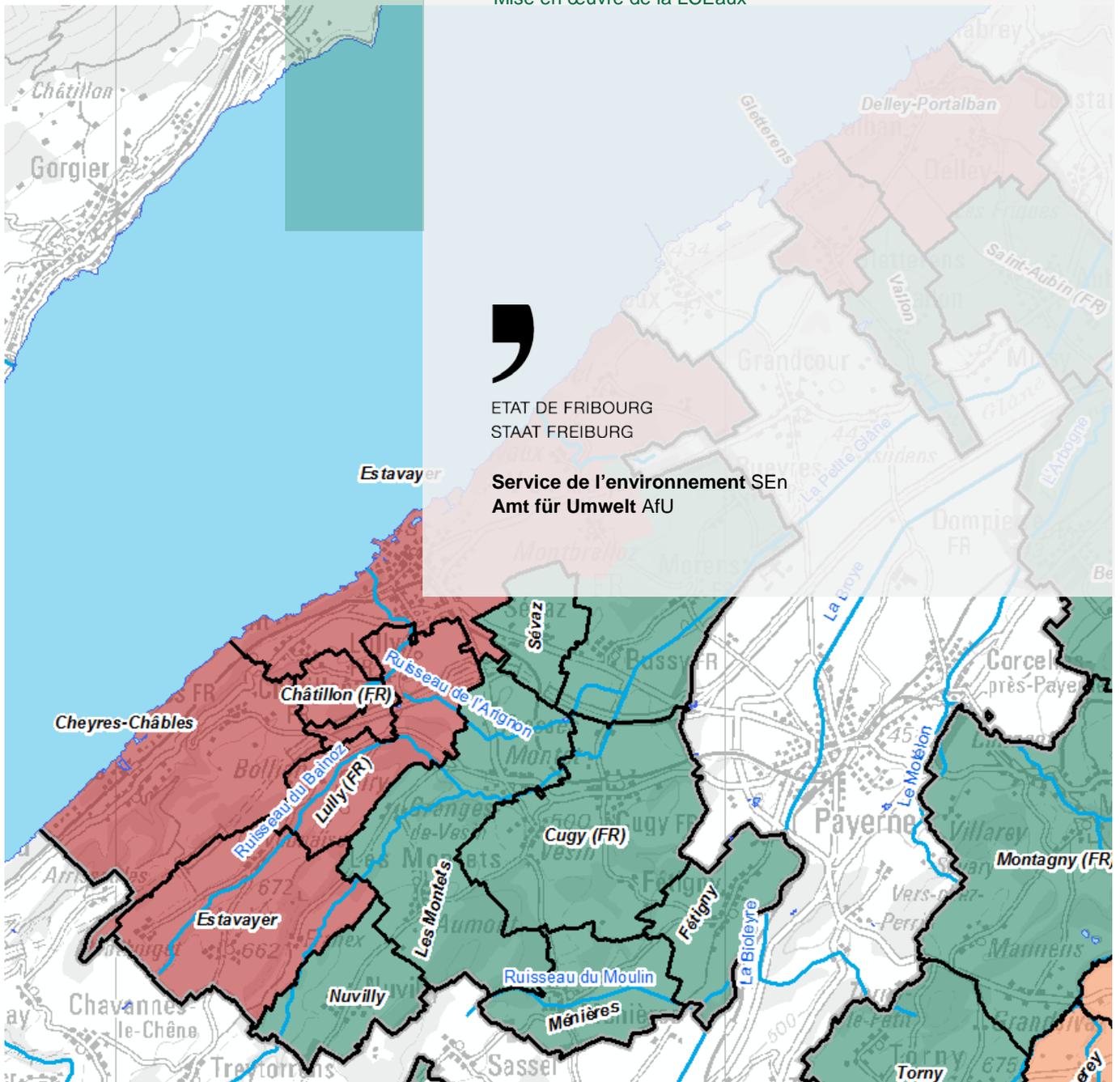


Bassin versant Lac de Neuchâtel

Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

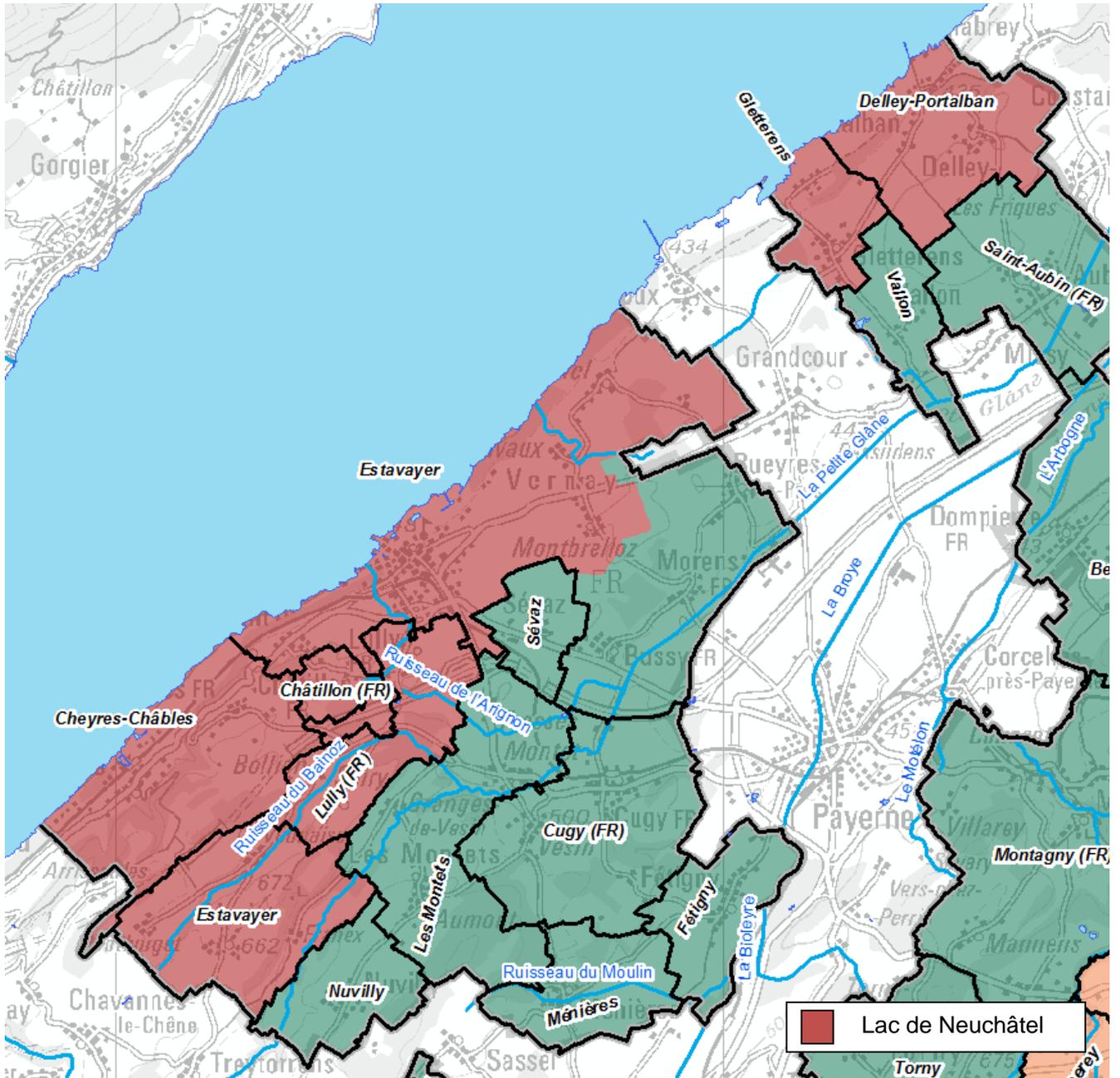
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

2 Description du découpage

Le critère prédominant pour la délimitation de ce bassin versant est l'épuration des eaux. Ce BV comprend toutes les communes fribourgeoises raccordées aux stations d'épuration (STEP) d'Estavayer-le-Lac et de Delley.

Du point de vue de l'hydrographie, ce BV regroupe toutes les communes fribourgeoises situées sur les rives du lac de Neuchâtel.

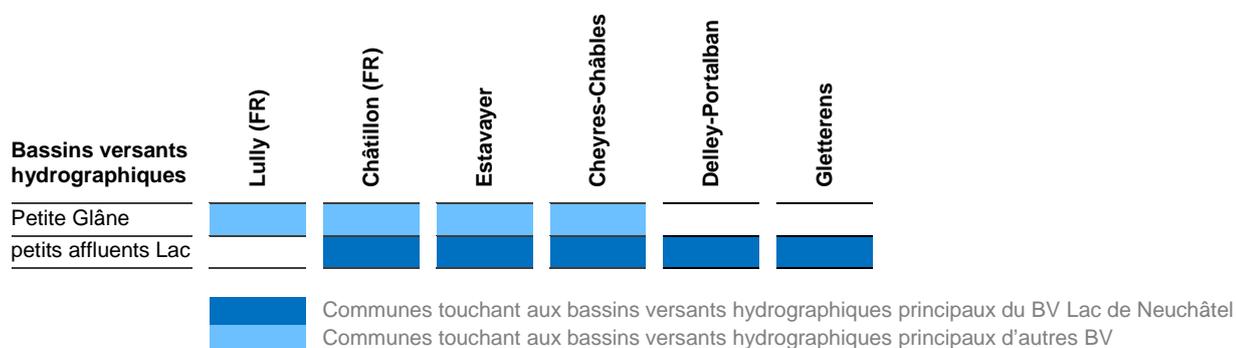
3 Délimitation



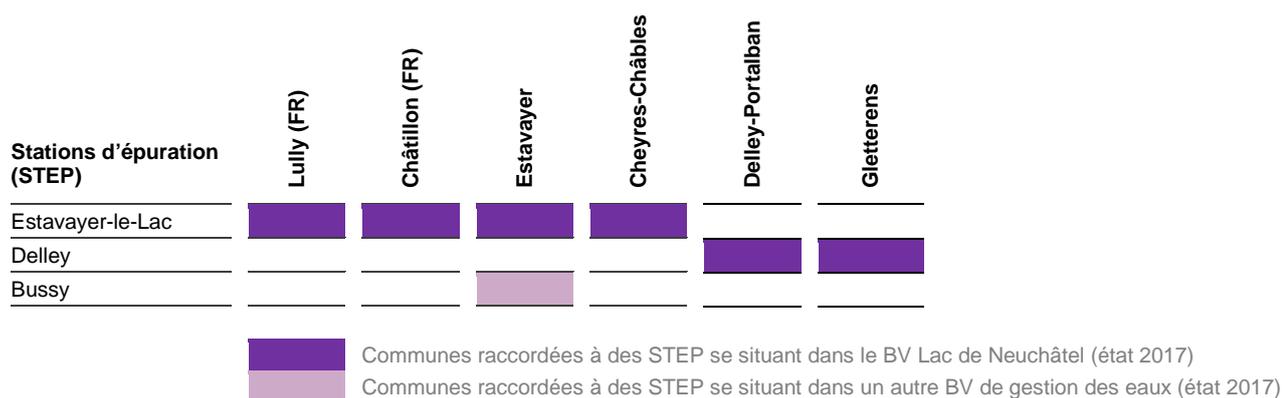
Nombre de communes	6
Nombre d'habitants	13'769
Surface du BV	52 km ²
Langue	français

4 Tableaux de synthèse

4.1 Bassins versants hydrographiques



4.2 Stations d'épuration (STEP)



4.3 Entreprises d'endiguement

Il n'y a pas d'entreprise d'endiguement dans ce BV de gestion des eaux.

5 Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Un projet de revitalisation est en cours sur la Petite Glâne. Des affluents de ce cours d'eau traversent les communes d'Estavayer (secteur Murist), Lully et Châtillon. Certaines parties de ce projet pourraient toucher aussi les affluents, impliquant une coordination avec les communes concernées et le BV BROYE.
- > Une bonne partie de la rive sud-est du lac de Neuchâtel est classée comme zone de protection d'importance nationale (la grande Cariçaille). Une collaboration avec les cantons de Neuchâtel et Vaud pourrait être envisagée pour traiter les rives du lac de Neuchâtel de façon homogène.

Renseignements

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Mars 2017